

Type Diplôme : Licence	
COMPOSANTE	DROIT
MENTION	DROIT
Parcours-type	DROIT-LAS
Session LICENCE	Seconde session/chance
Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.	
LANGUE ENSEIGNEMENT	
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)	
REDOUBLEMENT	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>	
"Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par le Doyen. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit." Tout étudiant inscrit en licence Accès santé peut présenter 2 fois sa candidature pour une admission dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique (L2MMOP) sous réserve d'avoir validé au moins 60 CTS supplémentaires correspondant à la validation du niveau supérieur lors de sa seconde candidature.	
PROFESSIONNALISATION	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>	
Stages	
Pas de stage obligatoire	
Autres modalités	
/	
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>	
Sessions d'examen	
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens	
Seconde chance	
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.	
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>	
Validation	
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.	
Capitalisation/conservation	
Les enseignements (UE ou SEMESTRES) crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. Une UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.	
Compensation	
La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE. La compensation est organisée entre les 2 semestres consécutifs d'un même niveau. Dès qu'un semestre est acquis isolément ou par compensation, les ECTS afférents sont définitivement acquis. Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation.	
Mineure santé	
Une épreuve écrite et une épreuve orale seront organisées. Tous les étudiants en LAS passeront l'épreuve écrite. En fonction des résultats appréciés par le jury spécialement constitué à cette fin, certains étudiants seront convoqués pour l'oral. L'admission dans chacune des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique (L2MMOP) est placée sous la responsabilité d'un jury qui examine les candidatures. Les étudiants en LAS d'UT1 seront classés en fonction de leurs résultats au sein de leur groupe de licence LAS d'UT Capitole. Ces résultats prendront en compte à la fois les résultats aux examens de la licence et de la mineure santé	
Note éliminatoire	
/	
TEXTES RÉGLEMENTAIRES	
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master	
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence	
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master	

LICENCE 1		DROIT											1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance	
Parcours-type		LAS - Droit - Montauban											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal			
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature		Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 1																	
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES JURIDIQUES																	
UE	S1	INTRODUCTION AU DROIT PRIVE																	
Matière	S1	Introduction au droit privé CM	porteur		33			6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30 min	Écrit	1H	
Matière	S1	Introduction au droit privé TD	porteur			13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC																	
Matière	S1	Introduction au droit public CM	porteur		33			6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30 min	Écrit	1H	
Matière	S1	Introduction au droit public TD	porteur			13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	INTRODUCTION HISTORIQUE A L'ETUDE DU DROIT																	
Matière	S1	Introduction historique à l'étude du droit CM	porteur		33			6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30 min	Écrit	1H	
Matière	S1	Introduction historique à l'étude du droit TD	porteur			13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES																	
UE	S1	INSTITUTIONS INTERNATIONALES																	
UE	S1	OPTION : une matière au choix																	
Matière	S1	Initiation à la gestion	porteur		30			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h30 min	Écrit	1H	
Matière	S1	Informatique	porteur		30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
Matière	S1	Grands procès et représentation judiciaires	porteur		30					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES																	
Matière	S1	Compétences informationnelles	porteur			4,5													
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES																	
UE	S1	LV1 : ANGLAIS																	
UE	S1	LV2 : une langue au choix																	
Matière	S1	Espagnol	porteur			12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Matière	S1	Allemand	porteur			12				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S1	Italien	porteur			12				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S1	Grec	porteur			12				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S1	Latin	porteur			12				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S1	Chinois	porteur			12				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S1	BONIFICATION (voir annexe)																	
Semestre	S2	SEMESTRE 2																	
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES JURIDIQUES																	
UE	S2	DROIT CIVIL - Droit des personnes et de la famille																	
Matière	S2	Droit civil CM	porteur		33			6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit civil TD	porteur			13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	DROIT CONSTITUTIONNEL																	
Matière	S2	Droit constitutionnel CM	porteur		33			6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit constitutionnel TD	porteur			13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	HISTOIRE DES INSTITUTIONS																	
Matière	S2	Histoire des institutions CM	porteur		33			6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Histoire des institutions TD	porteur			13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES																	
UE	S2	INSTITUTIONS EUROPEENNES																	
UE	S2	ECONOMIE																	
Matière	S2		porteur		20			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h30 min	Écrit	1H	
Matière	S2		porteur		30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h30 min	Écrit	1H	
Bloc	S2	BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES																	
UE	S2	Compétences informationnelles																	
UE	S2	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES																	
UE	S2	LV1 : ANGLAIS																	
Matière	S2	LV2 : une langue au choix																	
Matière	S2	Espagnol	porteur			12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Allemand	porteur			12				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Italien	porteur			12				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Grec	porteur			12				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Latin	porteur			12				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Chinois	porteur			12				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	MINEURE SANTÉ																	
Matière	S2	BONIFICATION (voir annexe)																	